

Allocution de Jacques Santer (Luxembourg, 1er avril 1993)

Légende: Le 1er avril 1993, le Comité consultatif de la CECA célèbre, au Cercle municipal de Luxembourg, le 40e anniversaire de sa première session, tenue le 26 janvier 1953 à l'Hôtel de Ville de Luxembourg. Jacques Santer, Premier Ministre du Grand-Duché de 1984 à 1995, prononce une allocution lors de la cérémonie de commémoration.

Source: Comité consultatif de la Communauté européenne du charbon et de l'acier 1953-1993, Recueil commémoratif du 40e anniversaire. Luxembourg: Office des publications officielles des Communautés européennes, 1994. 37 p. ISBN 92-826-7405-3. "Allocution prononcée par M. Jacques Santer, Premier Ministre du Grand-Duché de Luxembourg", p. 13-15.

Copyright: (c) Europa Grafica - Commission européenne Représentation au Luxembourg

URL: http://www.cvce.eu/obj/allocution_de_jacques_santer_luxembourg_ler_avril_1993-fr-c31d2abe-8298-4aa6-bd1b-578c89860baf.html

1/3

Date de dernière mise à jour: 19/12/2013

19/12/2013



Allocution prononcée par M. Jacques Santer, Premier Ministre du Grand-Duché de Luxembourg

Votre Altesse royale, Monsieur le Président, Monsieur le Vice-Président de la Commission, Monsieur le Ministre, Excellences, Madame le Bourgmestre, Mesdames et Messieurs,

J'éprouve un réel plaisir à m'adresser à vous aujourd'hui à l'occasion du 40° anniversaire de la première session du Comité consultatif de la Communauté européenne du charbon et de l'acier à Luxembourg. Je me contenterai de donner deux raisons.

La première est toute personnelle. J'ai assisté, le 26 janvier 1973, au 20^e anniversaire de votre présence à Luxembourg. La séance commémorative avait été organisée à l'hôtel de ville, et je me vois encore assis au premier rang, mais au bout de la rangée, car j'étais un jeune secrétaire d'État au Travail et à la Culture.

Mais il y a une deuxième raison qui me tient à cœur et qui tient à votre appellation officielle. Votre Comité consultatif rappelle fort opportunément les origines de la Communauté européenne. Celle-ci s'est forgée autour du charbon et de l'acier. Ce fait est facilement oublié de nos jours. Trop d'observateurs font commencer l'Europe avec les traités de Rome et le Marché commun. L'aventure communautaire a commencé en 1950 à l'appel de deux grands Européens, Jean Monnet et Robert Schuman.

Le modèle institutionnel tel qu'il fonctionne encore aujourd'hui dans ses grandes lignes est sorti du traité de Paris du 18 avril 1951: la Haute Autorité, aujourd'hui la Commission, le Conseil de ministres, l'Assemblée parlementaire et la Cour de justice. Même les frictions que nous constatons parfois de nos jours entre la Commission et le Conseil de ministres datent en fait de l'échafaudage institutionnel de cette époque. La Communauté a déjà derrière elle un passé riche et lourd, une histoire passionnante et tourmentée.

Eh bien, cette histoire a commencé ici, à Luxembourg, le 10 août 1952, quand la CECA, selon un mot de Joseph Bech, a commencé ses travaux. La Communauté du charbon et de l'acier, telle qu'elle est sortie des projets de Jean Monnet, est caractérisée par deux conceptions nouvelles, celle de la supranationalité et celle de la représentation de tous les intérêts impliqués. Laissons là la question du transfert de souveraineté qui n'est pas notre problème aujourd'hui.

Monnet était persuadé qu'il fallait rassembler autour du charbon et de l'acier tous les intéressés, c'est-à-dire non seulement les producteurs et les utilisateurs, mais aussi les travailleurs. Dans son esprit, on ne pouvait réussir qu'en réunissant autour d'une même table tous les intérêts qui, de prime abord, n'étaient pas faits pour s'entendre. Jean Monnet a toujours cru aux vertus du dialogue et à l'échange d'idées et d'arguments. En tant qu'homme de persuasion, il recherchait des solutions basées sur une perception d'intérêts communs.

Cette table ronde, cet organe de concertation, c'est votre Comité consultatif, inscrit dans le traité même de Paris. Certes, votre Comité n'a aucun pouvoir contraignant, il ne peut que conseiller. II ne pouvait interpeller ni censurer la Haute Autorité, il ne le peut toujours pas face à la Commission. Est-ce dire que votre Comité n'aurait pas de poids, manquerait d'influence? Certainement pas. D'ailleurs, Jean Monnet vous l'a dit, ici même, lors de votre première réunion le 26 janvier 1953. Votre avis comptera «en fonction du poids des raisons, des préoccupations et des expériences exprimées au cours des délibérations par les différents groupes qui composent votre Comité». Or, tout au long de ces quarante années, vos avis ont été lestés de ce poids qu'est votre grande compétence.

Jean Monnet vous avait encore dit que la Haute Autorité n'apprécierait pas vos avis «en fonction du nombre des voix», car il savait qu'à l'intérieur d'organismes composés de groupes à intérêts divergents les majorités risqueraient d'être l'expression d'intérêts passagers. Vos avis ont eu du poids, tant auprès de la Commission

2/3

19/12/2013



qu'auprès de la Haute Autorité qui l'a précédée, par la qualité de votre réflexion et par le vote unanime sur lequel beaucoup de vos avis reposent, car dans vos débats internes vous êtes souvent parvenus à un accord conforme à l'intérêt commun. Mais vous avez fait plus que répondre aux sollicitations de la Haute Autorité et de la Commission, vous avez utilisé votre droit d'initiative pour attirer l'attention de ces autorités sur les grandes difficultés qui frappent les charbonnages et la sidérurgie. Grâce à vous, la dimension sociale n'a pas été oubliée dans les grandes transformations du passé.

Le monde a considérablement changé depuis que vous avez célébré votre 20e anniversaire en 1973. Les deux secteurs de vos activités, l'énergie et l'acier, sont frappés par une crise de grande envergure et de longue durée. Plus que jamais la Communauté européenne a besoin de votre précieuse expérience en la matière, expertise d'autant plus précieuse qu'elle repose sur un savoir-faire provenant de l'ensemble des partenaires qui vivent du charbon et de l'acier.

Tous nous demandons - mais vous en premier lieu - de quoi l'avenir sera fait, car, à l'encontre des traités de Rome qui ont été conclus pour une durée indéterminée, le traité de Paris, qui crée la CECA, a été limité à cinquante ans. Il expirera donc dans quelques années. La Communauté aura encore besoin d'une sidérurgie moderne, et celle-ci aura, malgré le progrès technologique, toujours besoin de charbon. Mais encore faudra-t-il à la sidérurgie européenne des marchés, et, pour se les assurer dans une économie libre, l'industrie du fer devra être très compétitive. De grandes restructurations l'attendent. Plus que jamais la Communauté européenne sera amenée à recourir aux compétences que votre Comité consultatif réunit en son sein. En s'adressant à vous, les autorités communautaires auront toujours l'assurance d'obtenir une réponse tenant compte de l'ensemble des intérêts.

Votre Comité consultatif a toujours eu son siège à Luxembourg; il y a organisé ses sessions et je l'en félicite. Le Luxembourg est, en effet, de tradition, le pays du fer. Il est encore profondément marqué par l'Europe communautaire. Sa capitale est devenue, selon le mot de Jean Monnet, «un carrefour de l'Europe». Par votre présence et vos activités, vous avez contribué à cette transformation. Puissiez-vous exercer encore longtemps vos activités chez nous!

3/3

19/12/2013